

16/05/2023

CONSEIL MUNICIPAL DE MAI : SANTÉ, HABITAT ET SOUTIEN À LA VIE LOCALE À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal réuni ce lundi 15 mai étudiait 45 délibérations dont le Compte administratif 2022, l'affectation du résultat et le budget supplémentaire 2023 permettant de réduire le recours à l'emprunt cette année.

Les élus de Montivilliers ont adopté la concertation préalable d'un projet de 21 logements associé à la création d'un nouveau pôle de santé en centre-ville. Autre sujet d'importance, la mise en place d'un périmètre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Première étape vers un nouveau pôle de santé en centre-ville

Deux semaines après l'ouverture d'un nouveau cabinet médical à la Belle Etoile, la Ville de Montivilliers continue d'agir contre la désertification médicale en accompagnant un nouveau projet de création de pôle de santé, cette fois en centre-ville. Ce projet, porté par la SAS Pierre Renaissance, consiste en la création de 21 logements collectifs et la transformation de locaux d'activités en pôle santé, situé 1 Rue de la Commune 1871. Comme pour tous les projets de création de 10 logements et plus, une concertation préalable se déroulera du mercredi 14 juin 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus

Pour Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers, « Comme partout en France, la question de la démographie médicale est une préoccupation majeure des habitants. Les réactions suscitées par l'ouverture du cabinet médical de la Belle Étoile montrent à quel point les besoins sont grands. En permettant à un nouveau pôle médical, et donc à de nouveaux professionnels de santé, de s'installer en centre-ville, l'équipe municipale poursuit son engagement de rendre les soins médicaux accessibles à toutes et à tous. »

Lancement d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la Ville de Montivilliers a demandé à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Après une phase de repérage et d'études, avec 3 autres communes de la vallée de la Lézarde, un périmètre a été défini en centre-ville pour permettre aux propriétaires d'habitat dégradé de bénéficier d'aides aux travaux.

« A Montivilliers, le périmètre d'intervention en centre-bourg inclut 1251 logements privés dont 181 adresses identifiées avec un besoin important de travaux représentant 292 logements. Cette démarche s'inscrit dans la politique de la Ville d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne. En lien avec la mise en place d'une taxe sur les logements vacants, cette aide aux travaux d'amélioration sera suivie de la mise en place prochaine d'un permis de louer sur lequel nous travaillons actuellement avec la Ville d'Harfleur et la Communauté urbaine » précise Jérôme DUBOST.

Nouvelle permanence au service des habitants

Soucieux d'apporter à ses habitantes et à ses habitants le meilleur accompagnement dans tous les aspects de leur vie, la Ville de Montivilliers et son CCAS nouent régulièrement de nouvelles conventions avec des organismes extérieurs. C'est en ce sens qu'il a été décidé de signer une convention avec l'Agence Départementale d'Information et sur le Logement (ADIL). Ce nouveau partenariat permettra aux particuliers, propriétaires comme locataires, de bénéficier d'informations et de conseils gratuits lors de permanences sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Soutien au commerce et à l'artisanat

Créée en 2022, l'association « Les enseignes de Monti – la nouvelle union commerciale de Montivilliers » a déjà prouvé son dynamisme en mettant en place de nombreuses actions, comme à l'occasion d'Octobre Rose ou lors du Marché de Noël. Afin de lui permettre de mettre en œuvre sa programmation d'animations commerciales du centre-ville et développer des projets de formation des commerçants pour l'année 2023, une subvention de 3000€ lui a été attribuée. Dans le même esprit, le conseil municipal a décidé de poursuivre son soutien financier à l'association « Les Hallettes, Village d'artisans d'art » dans le cadre de sa programmation d'animations visant à faire la promotion des lieux et du savoir-faire artisanal de ses membres.

Soutien à la vie associative et sportive

La Ville de Montivilliers a renouvelé pour l'année 2023 ses conventions avec plusieurs partenaires, dont l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), l'Association Familiale du Grand Air (AFGA), l'Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS) et la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral. Les subventions allouées à ces associations sont respectivement de 18 000€, 31 000€, 20 979€ et 37 746€.

Au cours de la séance, les clubs sportifs montivillons ont également reçu des subventions ordinaires pour l'année 2023, pour un montant total de 144 990€. Le Groupe Montivillon de Tennis Le Havre Métropole a obtenu la plus grande subvention avec 31 202€, suivi de l'ALM Basket et de l'Association Sportive de Montivilliers Football qui ont reçu respectivement 27 414€ et 16 382€. De plus, plusieurs subventions exceptionnelles ont été allouées, dont 1680€ à l'association sportive du Lycée Jean Prévost pour la participation à des championnats de France UNSS, 1000€ pour l'ACM pour un championnat de VTT, et 800€ pour le GMT pour l'achat d'un afficheur numérique et des flocages de maillots.

Contact presse:

Edwige CHAPELLE Responsable du service Communication Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36 edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU Chargé de Communication Tél. 06 26 66 81 12 benoit.baudu@ville-montivilliers.fr